Une plainte et des questions après la fermeture en urgence de la piscine d'Amnéville

by La Gazette - mardi, juin 03, 2014

http://correspondances.fr/plainte-questions-apres-fermeture-en-urgence-piscine-d-amneville/

Fermé depuis début mai suite à la découverte d'un risque de flambement de la structure, le complexe piscine-patinoirediscothèque du centre thermo-ludique d'Amnéville-les-Thermes (Moselle) fait l'objet de travaux en urgence. Eric Munier, nouveau maire de la commune de de 9 300 habitants, a porté plainte pour mise en danger de la vie d'autrui.

Début de mandat mouvementé pour Eric Munier, nouveau maire sans étiquette d'Amnéville-les-Thermes. Mis en service voici 40 ans, le complexe piscine-patinoire, qui constitue le bâtiment le plus ancien de la station touristique et thermale, a été fermé en urgence le 6 mai 2013 suite à la découverte, confirmée par deux expertises convergentes, d'un risque d'écroulement à tout moment. Les premiers constats ont mis en évidence la corrosion de trois des dix poutres en lamellé-collé qui soutiennent l'édifice. Des investigations plus poussées ont montré que toutes les poutres étaient affectées à différents degrés sur leurs faces internes et externes. Le coût de la réfection est évalué à 1 million d'euros.

La piscine olympique accueille aujourd'hui un chantier spectaculaire. Vidé, protégé puis rempli à mihauteur, le bassin est occupé par 180 tonnes d'étais métalliques soutenant la structure sur 20 mètres de hauteur. Les ouvriers poseront successivement des butons sur chacune des poutres, puis remplaceront les parties corrodées par de nouvelles sections lamellé-collé.

La réfection en cours doit permettre la réouverture partielle de l'établissement en juillet. La piscine, qui accueille chaque année 1 600 scolaires, risque de ne pas pouvoir rouvrir en septembre.

Les désordres constatés posent à la question de la sécurité d'établissements recevant du public (ERP) et celle de l'état général du vaste patrimoine d'Amnéville-les-termes, dont les seules infrastructures thermoludiques couvrent 62 000 m2 de bâti.

Amnéville, qui a lancé sous le règne de son défunt maire Jean Kiffer des investissements pharaoniques (voir la Gazette des communes du 10 octobre 2011), paraît avoir négligé l'entretien de son patrimoine. La nouvelle municipalité a peiné à réunir les plans et rapports de contrôles de sécurité du complexe piscine-patinoire-discothèque et envisage des procédures administratives à l'égard de certains personnels administratifs. Les contrôles obligatoires pour les ERP devront également être mis en cause : ne portant pas sur l'état des structures, ils ont autorisé l'ouverture d'un bâtiment risquant de s'écrouler à tout moment.

1/1